

LA JAUNISSE

VOL. 4 NO. 4

Le seul Hebdomadaire des ETUDIANTS
de l'UNIVERSITE de MONCTON

8 SEPT. 1975

TA JAUNISSE

MA JAUNISSE

NOTRE JAUNISSE

éditorial

?!

On recommence

Eh bien oui, nous revoilà à nouveau avec la Jaunisse, c'est une nouvelle année qui commence. J'espère que tous et chacun avez passé de bonnes vacances et que vous êtes tous prêts pour vos cours, ainsi que prêts à participer à toutes les activités sur le campus.

Je profite de cette occasion pour inviter tous les étudiants, même et surtout vous, les première année, à participer à la réalisation de votre Jaunisse. Ceux et celles qui sont intéressé(e)s à participer à la réalisation de celle-ci, venez nous donner vos noms; nous vous trouverons du travail.

Eh bien voilà, bonne lecture, et à la prochaine.

Raymond Frigault

Ami(e)s étudiant(e)s,

Nous voilà tous réunis sous le même toit pour débiter l'année universitaire. Pour les anciens, c'est un retour à un mode de vie toujours en état de changement, car à chaque année, c'est une nouvelle expérience à vivre et un nouveau défi à surmonter. Pour les nouveaux étudiants, ce sera de subir cette expérience pour la première fois.

Le campus paraît énorme au premier abord, mais après quelques jours, vous découvrirez qu'il n'est pas aussi terrible qu'on se l'imaginait. Vous ferez très vite connaissance avec plusieurs étudiant(e)s de différentes régions et de différentes années, mais une chose que tous, nous avons en commun, c'est de vivre une vie d'étudiant(e) bien remplie.

Enfin, je profite de cette occasion pour vous souhaiter au nom de la Fédération des Etudiants de l'Université de Moncton une année fructueuse dont vous saurez tirer profit au maximum.

Bien à vous,

Gérard Blanchard,
Secrétaire Général

RETOURNER A L'UNIVERSITE A L'AUTOMNE... DIFFICILE !!!

A une récente réunion des Dirigeants Etudiants du Nouveau-Brunswick qui a eu lieu sous les auspices de la Fédération des Etudiants Atlantiques, il a été convenu que le programme d'aide aux étudiants du Nouveau-Brunswick est un programme conçu pour les élites et ne peut être mis en vigueur.

Les dirigeants étudiants sont de l'opinion que l'effet combiné de l'inflation, du chômage et de l'estimation peu réaliste des besoins financiers des étudiants pourrait empêcher les étudiants de retourner aux études à l'automne, ou les inciter à abandonner leurs études dans le courant de l'année. L'échec du gouvernement à reconnaître les conséquences de l'inflation sur les étudiants du Nouveau-Brunswick pourrait mettre, dans un avenir prochain, l'éducation post-secondaire à la portée des riches seulement.

Un porte-parole décrit la situation comme suit:

"A moins que vous ayiez des parents qui contribuent considérablement (à votre éducation) ou un emploi d'été extrêmement rémunérateur, retourner à l'université à l'automne pourrait être difficile."

Les raisons pour des opinions aussi pessimistes ont leurs bases dans les méthodes d'estimation du gouvernement. La période estimée est restreinte à trente-deux (32) semaines, ce qui semble ignorer le loyer que doit être payé durant les vacances de Noël, ou durant l'intervalle du mois de Mars, et le temps que l'étudiant doit passer à se chercher un logement. L'estimation maximale pour chambre et pension est trente-huit dollars (\$38.) par semaine, un chiffre plus bas que l'allocation de l'assistance sociale à un célibataire. En plus, l'étudiant est obligé de se vêtir et pourvoir à ses autres dépenses avec treize dollars cinquante (\$13.50) par semaine.

Pour faire face à cette situation, la Fédération des Etudiants Atlantiques sollicite une augmentation de vingt-cinq pour cent (25%) dans les allocations du coût de la vie et autres frais divers afin de combattre l'inflation cette année.

Au début mai, le gouvernement provincial a rendu public une nouvelle politique en matière de prêt-bourse: un étudiant devra emprunter une somme de \$1,400 avant d'avoir droit à une bourse; il pourra ensuite avoir un maximum de \$1,000 en bourse, et, si ensuite il a encore besoin d'argent, il pourra obtenir une somme de \$400.00 en prêt. Ce qui donne en somme totale: \$2,800 en prêt-bourse dont \$1,800 en prêt qui devra être remboursé.

Afin d'étudier la nouvelle offre, la Fédération des Etudiants des Universités de l'Atlantique a réuni tous ses représentants à l'Université Memorial de Terre-Neuve. Lors de cette réunion la F. E. A. a rejeté de façon catégorique l'offre gouvernementale puisque selon elle:

- l'accumulation du prêt avec intérêt grimpant chaque année représente une dette lourde à s'acquitter une fois les études terminées;

- le système actuel de prêt-bourse n'invite pas l'étudiant à poursuivre des études post-secondaires;

- les études post-secondaires ne sont pas un privilège mais un droit de chaque citoyen;

- la société pourra bénéficier des connaissances de ses étudiants qui auront fréquenté une institution d'enseignement supérieur;

- nous devons enfin équilibrer les systèmes de prêts-bourses aux Maritimes et de ce fait, rendre l'université accessible à tous.

Cependant, en réponse à l'offre du gouvernement, la F.E.A. par l'entremise des universités représentées rend public ses demandes et ses recommandations. Elle propose:

- que l'étudiant non-marié fasse un emprunt de \$900.00 avant d'être éligible à une bourse d'une valeur maximale de \$1,900, donc une somme totale de \$2,800 en prêts-bourses;

- que l'étudiant marié fasse un emprunt de \$900 avant d'être éligible à une bourse d'une valeur maximale de \$2,400, donc une somme totale de \$3,300;

- que la formule traditionnelle de demande pour un prêt-

bourse soit réétudiée;

- que la période actuelle de six mois avant de rembourser l'emprunt avec intérêt soit rallongée d'un an;

- que la formule de demande d'un prêt-bourse soit disponible dès le 1 mai de chaque année, et que les demandes sou- mises avant le mois de juillet soient répondues et prêtes à la rentrée universitaire.

D'autre part, les repré- sentants étudiants de la provin- ce du Nouveau-Brunswick se rencontreront pour rediscuter de cette question en vue d'une réunion avec les ministères concernés.

D'ici à une nouvelle entente des parties en cause, il fau- dra attendre la rentrée des étudiants en septembre.

Lors d'une réunion de la F. E. U. M. tenue en avril dernier, il fut décidé d'in- vestir un montant de \$9,000 soit dans une compagnie de trust ou une banque, selon le pourcentage d'intérêt et de garantie offert. Celle choisie fut la Compagnie Central et Nova Scotia Trust.

La raison d'un tel investis- sement va comme suit:

Ce \$9,000 était la balance d'argent détenue par la F.E.U.M. sortante 1974-75, a- près avoir rendu public l'é- tat financier de l'année. Ce montant était alors un surplus à ajouter au nouveau budget de notre Fédération Etudiante.

Ne prévoyant pas de dépense de cette importance, la F.E.U.M. a cru bon d'investir cet argent pour une période de cinq ans. L'intérêt paya- ble après cinq ans se chiffre- ra à \$5,314.71. Aussi nous croyons que dans quelques an- nées d'ici, le nombre d'étudi- ants dans notre université, comme dans toute autre univer- sité, va décroître; ceci va alors diminuer le budget de la F.E.U.M. si l'on calcule \$40.00 de cotisation par étu- diant inscrit à plein temps à l'université. Par contre, le coût de la vie augmente et continuera à augmenter. Il sera alors intéressant et uti- le pour le conseil d'adminis- tration de la F.E.U.M. dans cinq ans d'ici de disposer de cet investissement et d'en user à de bonnes fins.

Je voudrais aussi vous souli- gner que nous pouvons retirer cet argent investi dès que le besoin se fera sentir.

Le Secrétaire Général,
Gérard Blanchard

Bonjour le monde,

Et bienvenue à l'A.E.S.D.U.M. (Association des Etudiant(e)s en Sciences Domestiques) pour une nouvelle année académique.

Entre autres activités inté- ressantes, nous accueillerons, au mois d'octobre prochain, des étudiant(e)s en Sciences Domestiques venant des quatre coins du Canada. Deux projets ont été réalisés par nos étu- diantes cet été: Sauvegarde des traditions culinaires en Acadie et Programme d'amélioration de la communication à l'A.E.S.D.U.M.

En tant que présidente de cet- te association, je vous sou- haite de bo-nes études. Il en tient qu'à vous d'en "avoir pour son argent". Un des meilleurs moyens de déve- lopper sa personnalité, c'est de participer aux activités para-académiques. Le Conseil Etudiant a besoin de vous, quels que soient vos intérêts et vos capacités. Si vous voyez, au courant de l'année, des choses qui pour- raient être améliorées, vous êtes les bienvenues au bureau du Conseil Etudiant. Nous sommes ouvertes à toute criti- que, pourvu qu'elle soit cons- tructive. Comparativement à la plupart des écoles ou facultés sur le campus, nous sommes assez peu nombreuses, mais ceci ne peut que favoriser un meilleur es- prit d'équipe.

Je souhaite à chacune de se sentir "bien dans sa place" en cette Année Internationale de la Femme.

Bernadette Landry

Nous voilà au début d'une nou- velle année académique. Pour ceux de première année c'est une nouvelle expérience. A eux, j'espère que vous passe- rez de belles années avec nous à la Faculté des Sciences de l'Education. Je puis vous assurer que nous allons tra- vailler dans les mesures du possible à vous rendre la vie étudiante plus intéressante durant la prochaine année.

Et n'oublions pas nos étudiants qui connaissent déjà l'univer- sité. A vous je dis que votre conseil étudiant que vous con- naissez déjà va essayer de faire mieux que l'année der- nière.

Donc si vous avez une minute de temps en temps, venez nous voir au bureau du conseil au local B-209. Nos heures de bureau vous seront données plus tard.

Alors, bonne année académique et à bientôt.

Le président,
Luc Daigle

Salut Etudiants(es) de la Faculté d'Administration

Il me fait plaisir en ce début d'année universitaire de souhaiter une bienvenue des plus cordiales à tous les étudiants(es) de la Faculté d'Administration. J'espère que vous avez profité au maximum de vos vacances et que vous envisagez l'année d'un bon pied. En ce premier numéro de la Jaunisse, je profite de l'occasion pour vous donner un aperçu des activités de l'A.E.F.A.U.M. pour l'année 75-76.

Depuis quelques années déjà la faculté avait demandé une salle de consultation; après maintes démarches effectuées cette année, ce projet est devenu réalité. La salle de consultation servira aux étudiants (es), non pas comme salle d'étude, mais d'une salle où vous pourrez faire de la recherche, ainsi que consulter divers sujets traitant du commerce.

Signalons que cette année M. John Turner, l'honorable ministre des Finances, sera notre conférencier invité à notre Banquet Annuel qui se tiendra, le 16 octobre à l'hôtel Beauséjour. Nous comptons sur la participation de chacun de vous, pour en faire un véritable succès.

Pour la première fois, l'asso- ciation des étudiants sera l'hôte de la "Conférence des Etudiants en Affaires des Universités de l'Atlan- tique". Cette conférence regroupe les associations étudiantes des Facultés d'Administration et Ecole de Commerce des différentes Universités de l'Atlantique, et ce, afin de discuter des sujets concernant le monde des affaires. Cette conférence exige beaucoup d'organisation; néanmoins les étudiants (es) intéressés (es) qui veulent donner un coup de main sont les bienvenus.

Le conseil étudiant travaille pour que votre séjour soit des meilleurs dans votre faculté; de ce fait, nous vous invitons à participer aux activités, et d'apporter vos suggestions.

Au nom du conseil d'administration de l'Association des Etudiants de la Faculté d'Administration de l'Université de Moncton, et en mon nom personnel, je désire souhaiter à tous les étudiants (es), une année fructueuse tant au point de vue académique que para-académique.

Camille McLaughlin
Président de l'A.E.F.A.U.M.



AUX

GALLERIES DE L'HABIT

700 rue Main
MONCTON, N. B.
Tel. 854-1704

GRANDE VENTE

ON N'Y CROIT QU'APRES L'AVOIR VUE!

VESTONS SPORTS Prix sug. \$79.95
en VENTE pour: **\$49.95**
et **\$59.95**

DE plus recevez GRATUITEMENT:

1 pantalon polyester \$20.00
1 cravate \$ 5.00
1 ceinture \$ 5.00
1 paire de bas. . . \$ 2.00

valeur TOTALE **\$32.00**

HABITS prix sug. \$99.95
en VENTE pour: **\$49.95**
et **\$59.95**
et **\$69.95**

Tous les JEANS & CORDOYS
d'une valeur jusqu'a \$20.00
en VENTE pour **\$9.95**
Aussi, pantalons polyester
en VENTE pour \$6.95
\$9.95
et \$14.95

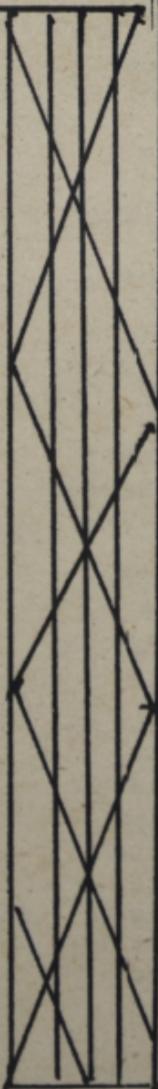
ETUDIANTS.. LOGEMENTS...
PROBLEMES ...

La Fédération des Etudiants de l'Université de Moncton tient à exprimer son indignation face au comportement de nombreuses agences immobilières et de propriétaires de maisons de rapport qui refusent sous divers prétextes de louer aux étudiants pour la seule et unique raison qu'ils sont étudiants.

La Fédération tient également à protester contre le manque de législation de la province pour la protection des locataires et souhaite que l'assemblée législative apporte les remèdes législatifs nécessaires dès cet automne à cette situation scandaleuse.

Les représentants des étudiants de l'Université de Moncton demandent aux autorités de l'Université, au conseil de ville et au gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick de faire toutes les pressions morales possibles afin de tenter d'influer sur les agences et propriétaires afin de minimiser les conséquences de la pénurie actuelle du logement étudiant.

En dernier lieu, la Fédération déplore que la charte des droits de l'homme ne protège pas certaines catégories de citoyens et elle signifie aux gouvernements fédéral et provincial que cette charte devrait également protéger les citoyens de la discrimination à cause de leur métier ou leur occupation.



Deluxe French Fries Ltd.

176 rue st-george 382-5497
857 rue mountain road 855-7912
311 ave. acadia (Dieppe) 382-0033

PATATES FRITES..... 20-40-55¢
POISSONS ET FRITES (fish & chips)90¢-\$1.25
POULET FRIT3.morceaux... \$1.60
.....4.morceaux... 1.90
Deluxe snack 1.30
Dinner 1.90
Hamburgers55
" platter..... 1.35
Whoppers 1.00
" platter..... 1.60
Hot dogs40
Poissons frits platter 1.50

Et bien d'autres ...

En dernier lieu, la Fédération déplore que la charte des droits de l'homme ne protège pas certaines catégories de citoyens et elle signifie aux gouvernements fédéral et provincial que cette charte devrait également protéger les citoyens de la discrimination à cause de leur métier ou leur occupation.

provincial que cette charte devrait également protéger les citoyens de la discrimination à cause de leur métier ou leur occupation.

6

RAPPORT DU COMITÉ LEBEL

2. Qu'il y ait une seule université de langue française pour tous les francophones du Nouveau-Brunswick;

2. L'Université Acadienne ne doit être responsable d'aucun enseignement dans la langue anglaise, hormis les cours de langue; elle doit cependant recevoir seule le mandat d'assurer la formation des étudiants de langue française du Nouveau-Brunswick.

Dans tous les cas où l'Université Acadienne se trouve dans l'impossibilité d'assurer l'enseignement d'un programme dans la langue française, une entente visant à créer des ouvertures pour les étudiants qui désirent s'y inscrire devra être conclue avec les autres universités de langue française au Canada.

3. Qu'une nouvelle université soit créée; que cette nouvelle université remplace, le 1er juillet 1976, l'Université de Moncton, le Collège St-Louis/Maillet et le Collège Jésus-Marie de Shippagan.

4. Que l'Université Acadienne soit propriétaire des terrains, édifices et équipements de l'Université de Moncton, du Collège Saint-Louis/Maillet et du Collège Jésus-Marie de Shippagan, et qu'elle assure son enseignement régulier sur ces trois campus.

Que les cours réguliers ne soient pas réintroduits au Collège de Bathurst et que les propriétés de cette institution soient transférées à la Commission de l'enseignement supérieur non universitaire pour la création, le 1er juillet 1975, d'un institut de formation technique et professionnelle de langue française.

5. Que l'Université Acadienne offre sur le campus de Moncton les programmes universitaires de quatre ans, ainsi que ses cours de maîtrise et de doctorat;

Que l'Université Acadienne offre sur les campus d'Edmundston et de Shippagan les cours actuellement dispensés sur chacun de ces campus ainsi que les autres cours de première et de deuxième année que le Conseil des gouverneurs jugera utile d'y ajouter.

6. Que l'Université Acadienne soit autorisée à offrir, sur ses campus d'Edmundston et de Shippagan, des cours dits non universitaires.

7. Que tous les cours d'éducation permanente de langue française relèvent d'une même autorité, qui aura pour mandat d'établir un programme provincial d'enseignement dans ce secteur.

8. Que l'Université Acadienne soit administrée par un Conseil des gouverneurs composé comme suit:

- un chancelier,
- un président, qui est premier fonctionnaire de l'université,
- le recteur de chacun des 3 campus,
- un professeur de chacun des 3 campus,
- un étudiant de chacun des 3 campus,
- deux représentants de chacune des trois grandes régions, nommés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick,
- deux représentants de chacune des trois grandes régions, nommés par les autres gouverneurs,
- trois personnes de l'extérieur du Nouveau-Brunswick nommées par les autres gouverneurs, à leur discrétion.

9. Les amendements à la charte, les décisions relatives à l'introduction et à la discontinuation de programmes, l'ouverture et la fermeture de campus, le choix du président et la nomination de gouverneurs doivent être approuvés par les deux tiers des gouverneurs présents.

10. Que le président de l'université et trois adjoints, qui lui seront attachés, soient préférablement logés hors des campus;

Que chacun des trois campus ait par ailleurs un personnel administratif qui lui soit propre.

11. Que le Sénat académique soit composé des membres suivants:

- le président,
- le recteur de chacun des trois campus,
- le vice-recteur académique du campus de Moncton,
- le directeur des études du campus d'Edmundston,
- le directeur des études du campus de Shippagan,
- le doyen de chacune des facultés et écoles de l'université,
- six professeurs du campus de Moncton,
- quatre professeurs du campus d'Edmundston,
- deux professeurs du campus de Shippagan,
- deux étudiants, au niveau du bachelier, du campus de Moncton,
- un étudiant au niveau de la maîtrise ou du doctorat,
- un étudiant du campus d'Edmundston,
- un étudiant du campus de Shippagan.

12. Que le Sénat crée deux comités permanents, disposant d'un personnel à plein temps et de ressources suffisantes pour assurer leur bonne marche, à savoir un comité de contrôle de la qualité de l'enseignement, et un comité de planification et de contrôle de l'éducation permanente.

13. Que le Comité exécutif du Conseil des gouverneurs comprenne:

- le président,
- le recteur de chacun des 3 campus,
- un gouverneur, choisi parmi les personnes qui ne sont pas à l'emploi de l'université, pour chacune des trois grandes régions.

Qu'une équipe administrative comprenant le recteur, le vice-recteur académique (directeur des études à Edmundston et Shippagan) et le vice-recteur administratif (directeur des services administratifs à Edmundston et Shippagan) voit au fonctionnement de chacun des campus. Le président de l'université fait partie ex officio de l'équipe administrative de chacun des campus.

14. Les recteurs sont les premiers fonctionnaires de leurs campus et ils sont vice-présidents de l'université.

15. Que soit créée une commission francophone de l'enseignement supérieur non universitaire, parallèle au New Brunswick Community College, avec le mandat de définir les besoins des régions francophones, d'établir les programmes à mettre en oeuvre dans

ces régions et de veiller au bon fonctionnement des institutions de langue française qui dépendent d'elle.

16. Au niveau local, trois conseils régionaux francophones établis en fonction des démarcations de l'Annexe 2 suggéreront des programmes d'enseignement. Le Comité souhaiterait y voir représentés:

- les principaux employeurs de chaque région,
- le secteur ouvrier,
- les commissions scolaires,
- les institutions d'enseignement supérieur, universitaire et technique, les écoles de métiers et les écoles professionnelles spécialisées (école des pêches, école d'agriculture),
- le mouvement coopératif,
- les groupes de citoyens,
- le ministère de la main-d'oeuvre, le ministère du travail.

17. A) La création, le 1er juillet 1975, d'un institut de formation technique et professionnelle à Bathurst. Cet institut, fera usage des installations actuelles du Collège de Bathurst.

Il aura pour mandat d'offrir des cours et des programmes post secondaires dans les domaines suivants: techniques forestières, aménagement, techniques de chimie, technologie du bâtiment, technologie du génie civil, techniques de la mécanique, équipement motorisé, électrotechnique, métallurgie, exploration et géologie minières, et autres techniques demandant la mise en place d'équipements spécialisés; communications, publicité, graphisme, radio-tv, musique, artisanat, céramique, photographie, impression, reliure.

B) La création d'une école de métiers de langue française à Bouctouche pour desservir les francophones du sud-est, en particulier ceux du comté de Kent.

18. D'étudier en priorité la possibilité d'établir une école d'infirmières de langue anglaise à Chatham/Newcastle et une école d'infirmières de langue française à Bathurst pour desservir le nord-est.

19. La création à l'Institut de Memramcook d'un cours spécialisé de technique agricole.
20. Que l'Université Acadienne à Edmundston et Shippagan offre certains cours professionnels post secondaires apparentes au domaine universitaire, tels le secrétariat bilingue, le secrétariat médical, le secrétariat juridique,

les techniques infirmières et la bibliotechnique, le marketing, la finance, les techniques administratives, les techniques de laboratoire, les techniques paramédicales et dentaires, etc., qui ne sont pas aujourd'hui disponibles en français dans la province.

21. Que la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes et le gouvernement du Nouveau-Brunswick mettent conjointement sur pied un comité d'implantation pour assurer la mise en oeuvre des recommandations contenues dans ce rapport.

22. Que ce comité d'implantation soit chargé de faire une évaluation de la nouvelle structure lorsqu'elle aura été en opération durant cinq ans.

23. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick accorde à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes et à la Commission de l'enseignement supérieur non universitaire les argents nécessaires pour leur permettre de réaliser les changements suggérés et pour permettre à l'université acadienne et à l'Institut de technologie de Bathurst de fonctionner sans que leur budget respectif soit grevé par les dettes accumulées par les institutions existantes:

Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick propose au gouvernement fédéral et au ministère de l'expansion économique régionale la signature d'une sous-entente, sous le régime du programme cadre de développement, visant à développer l'enseignement technique et professionnel de langue française dans la province.

LOGEMENTS

Etant donné la pénurie de logement pour les étudiants, l'Université de Moncton a adopté des mesures nécessaires pour alléger la situation. L'université a fait l'achat d'une maison de rapport. Cet édifice est situé sur la rue Ward et la construction sera complétée le 8 septembre. Par ailleurs, 10 lits supplémentaires seront installés à la résidence LaFrance.

Ainsi donc, 825 étudiants occuperont des logements fournis par l'université; 550 dans les résidences et 275 dans les maisons de rapports.

L'université invite tous les étudiants inscrits qui n'ont pas encore trouvé de logement à se présenter au service de logement d'ici le début des cours.

Pour renseignements:

Paul-Emile Benoit

Bur. 858-4129

Dom. 855-9822



VITO PIZZA

SPAGHETTI HOUSE

724 MOUNTAIN ROAD, MONCTON, N.B.
PIZZA DELICIEUSE

TEL. 855-5000

PIZZA				
	9"	12"	16"	18"
Fromage	2.00	2.85	4.25	5.35
Pepperoni	2.00	2.85	4.25	5.35
..... Bacon	2.00	2.85	4.25	5.35
Champignons	2.00	2.85	4.25	5.35
Hamburger	2.00	2.85	4.25	5.35
Piments Verts	2.00	2.85	4.25	5.35
Tout Garnie	3.00	3.95	5.65	6.85
Combinaison de 2	2.45	3.00	4.80	5.65
..... 3	2.65	3.30	5.25	5.95
Chaque Combinaison Extra	.50	.75	1.00	1.50

SPAGHETTI		
	Reg.	Large
Sauce à La Viande	1.85	2.45
Boulettes de Viande	2.25	2.70
..... Champignons	2.25	2.70
Boulettes Viande et Champignons	2.45	2.95

ITALIAN SALAD	1.95
LASAGNA...	Reg. 2.35 Large 3.25
RAVIOLI.....	2.25
GNOCCHI.....	2.25

2.45 Sauce à la Viande à la livr

Concernant le RAPPORT LEBEL

1. Qu'il y ait une seule université de langue française pour tous les francophones du Nouveau-Brunswick.

Raison: Parce qu'il y a une population francophone très distincte dans le Nouveau-Brunswick.

2. L'université (X) ne doit être responsable d'aucun enseignement dans la langue anglaise, hormis les cours de langue; les cours à l'éducation permanente pouvant être offerts en anglais à la condition de ne pas défavoriser les étudiants de langue française.

Raison: L'Université Francophone de langue française doit d'abord desservir les étudiants francophones dans son enseignement, ensuite intégrer à son milieu en desservant une population.

Dans tous les cas où la nouvelle institution se trouve dans l'impossibilité d'assurer l'enseignement d'un programme dans la langue française, une entente visant à créer des ouvertures pour les étudiants qui désirent s'y inscrire devra être conclue avec les autres universités de langue française au Canada.

3. Nous proposons que l'Université de Moncton garde son nom jusqu'à ce qu'un consensus soit atteint par les représentants des trois sites concernés, pour trouver un nom adéquat à l'Institution.

Raison: L'Université Acadienne: a) identifie une clientèle; b) implique que son enseignement soit limité à un strict enseignement acadien; c) tout le personnel administratif et enseignant soit acadien.

4. Que cette nouvelle institution soit propriétaire des terrains, édifices et équipements de l'Université de Moncton, du Collège Saint-Louis/Maillet et du Collège Jésus-Marie de Shippagan, et qu'elle assure son enseignement régulier sur ces trois campus.

Que les cours réguliers ne soient pas réintroduits au Collège de Bathurst et que les propriétés de cette institution soient transférées à la Commission de l'enseignement

supérieur non universitaire pour la création, le 1er juillet 1975, d'un institut de formation technique et professionnelle de langue française.

5. Que la nouvelle institution offre sur le campus de Moncton les programmes universitaires de quatre ans, ainsi que ses cours de maîtrise et de doctorat.

Que la nouvelle institution avec des facultés satellites à Edmundston et à Shippagan offre des cours technologiques hautement spécialisés répondant aux besoins de la région.

Raison: Dédoublément de programmes

Parce que l'on veut sortir de l'enseignement traditionnel universitaire afin d'impliquer l'université dans son contexte social.

Desservir des besoins qui ne sont pas encore offerts dans la province tels:

- faculté de pêche hautement spécialisée
- faculté d'agriculture hautement spécialisée
- faculté d'agronomie hautement spécialisée, etc..

6. Que la nouvelle institution soit autorisée à offrir à ses facultés d'Edmundston et de Shippagan des cours dits non-universitaires.

7. Que tous les cours d'éducation permanente de langue française relèvent d'une même autorité, qui aura pour mandat d'établir un programme provincial d'enseignement dans ce secteur.

8. Que la nouvelle institution soit administrée par un Conseil des gouverneurs composé comme suit:

- Président
- Secrétaire
- Membres ex officio:
 - Chancelier
 - Recteur

- Membres élus par l'Association des Anciens:

- Trois membres dont un représentant chaque région tel que précisé dans l'Annexe 2

- Quatre membres nommés par le Gouvernement provincial

- Membres élus par les professeurs:

- Total de cinq membres élus par les professeurs dont trois représentants de Moncton, et un pour chaque autre région.

- Membres élus par les étudiants:

- Total de cinq membres au total élus par les étudiants dont trois représentants de Moncton et un pour chaque autre région.

- Membres choisis par le Conseil:

- La Fédération des Étudiants recommande quatre membres et laisse à la discrétion du conseil de les choisir par région.

Raison: Une seule université, donc une seule direction. Par contre, augmente la représentativité des professeurs et des étudiants.

9. Les amendements à la charte, les décisions relatives à l'introduction et à la discontinuation de programmes, l'ouverture et la fermeture de campus, le choix du président et la nomination de gouverneurs doivent être approuvés par les deux tiers des gouverneurs présents.

10. Vue la structure proposée par ce rapport, on demande une seule administration.

Raison: Réf. Recommandation 8

Que chacun des trois campus ait par ailleurs un personnel administratif qui lui soit propre.

Raison: Pour desservir la population étudiante de chaque campus.

11. Que le Sénat académique soit composé des membres suivants:

- Exécutif
 - Président
 - Vice-Président
 - Secrétaire
- Membres
 - le doyen et vice-doyen de chacune des facultés et écoles de la nouvelle institution
 - Directeur de l'Extension
 - Bibliothécaire en chef
 - Président du Conseil de Recherches
 - Huit membres élus par les professeurs de la nouvelle institution à Moncton

- Trois membres élus par les professeurs à Edmundston
- Un membre élu par les professeurs à Shippagan

Six étudiants

- Quatre étudiants de la nouvelle institution à Moncton
- Un étudiant de la nouvelle institution à Edmundston
- Un étudiant de la nouvelle institution à Shippagan

- Observateurs (2)

Raison: Pour les mêmes raisons mentionnées antérieurement.

12. Que le sénat crée un comité ayant un mandat de cinq ans, disposant d'un personnel à plein temps et de ressources suffisantes pour assurer sa bonne marche, à savoir le contrôle de la qualité de l'enseignement, de planification et de contrôle de l'éducation permanente.

Raison: Parce que le travail fait par deux comités peut aisément être fait par un seul.

Afin de ne pas figer une image à ce comité à cause de son mandat permanent, nous proposons que le mandat du dit Comité en soit renouvelable de cinq (5) ans.

13. Que le Comité exécutif du Conseil des Gouverneurs comprenne:

- le président
- le recteur
- un membre nommé par le gouvernement
- un membre choisi par le conseil

Raison: Réf. Recommandation 8

14. Que soit créée une commission francophone de l'enseignement supérieur non universitaire, parallèle au New Brunswick Community College, avec le mandat de définir les besoins des régions francophones, d'établir les programmes à mettre en oeuvre dans ces régions et de veiller au bon fonctionnement des institutions de langue française qui dépendent d'elle.

15. Au niveau local, trois conseils régionaux francophones établis en fonction des démarcations de l'Annexe 2 suggéreront des programmes d'enseignement. Le Comité souhaiterait y voir représentés:

- les principaux employeurs de chaque région,
- le secteur ouvrier,
- les commissions scolaires,
- les institutions d'enseignement supérieur, universitaires et technique, les écoles de métiers et les écoles professionnelles spéciali-

sées (école des pêches, école d'agriculture),

- le mouvement coopératif,
- les groupes de citoyens,
- le ministère de la main-d'oeuvre, le ministère du travail.

16. A) La création, le 1er juillet 1975, d'un institut de formation technique et Professionnelle à Bathurst. Cet institut fera usage des installations actuelles du Collège de Bathurst.

Il aura pour mandat d'offrir des cours et des programmes post-secondaires dans les domaines suivants: techniques forestières, aménagement, techniques de chimie, technologie du bâtiment, technologie du génie civil, techniques de la mécanique, équipement motorisé, électro-technique, métallurgie, exploration et géologie minières, et autres techniques demandant la mise en place d'équipements spécialisés;

communications, publicité, graphisme, radio-tv, musique, artisanat, céramique, photographie, impression, reliure.

Que le comité LeBel soit plus clair en ce qui concerne la création d'un collège d'art appliqué à Bathurst; de sorte que les programmes offerts en communications, publicité, graphisme, radio-tv, musique, artisanat, céramique, photographie, impression, n'entrent pas en conflit avec les programmes offerts aux Beaux-Arts: Bacc. Arts Visuels, Musique, Art dramatique; également avec les programmes offerts en Marketing et en communications audio-visuel tels que détaillés par le prospectus de l'Université de Moncton.

B) La création d'une école de métiers de langue française à Bouctouche pour desservir les francophones du sud-est, en particulier ceux du comté de Kent.

Raison: Le rapport LeBel ne précise pas l'élaboration de programmes dans sa seizième recommandation. A cet effet, nous voulons qu'il soit plus clair.

17. D'étudier la possibilité d'une école d'infirmières de langue française à Bathurst pour desservir le nord-est. La Fédération des Etudiants de l'Université de Moncton ne voit pas la nécessité de demander une école d'infirmières de langue anglaise à Chatham/Newcastle. Réf. Recommandation #2.



**Dixie Lee
COLLETTE'S**

77 Lewisville Rd.

382-4081

POULET FRIT

- COQUES FRITES
- PETONCLES
- POISSONS ET FRITES
- HAMBURGERS
- POUTINES RAPEES



**decker
boy**

79 Lewisville Rd.

382-6534



HOMARD

- LOBSTER ROLL
- LOBSTER PLATE



Raison: Parce que nous croyons qu'il n'en relève pas de l'autorité, ni du mandat du comité LeBel de demander la création d'une école d'infirmière anglophone à Chatham.

18. La Fédération des Etudiants appuie la recommandation #19 du rapport LeBel à condition que celle-ci soit justifiable par les besoins de la région.

Raison: Puisque nous croyons que l'enseignement devrait être justifié par les besoins de la région, la recommandation 19 du rapport LeBel ne devrait pas s'y soustraire.

Suite Page 10

Suite HEUM ~ hebe |

19. Que la nouvelle institution à Edmundston et Shippagan offre certains cours professionnels post-secondaires apparentes au domaine universitaire, tels le secrétariat bilingue, le secrétariat médical, le secrétariat juridique, les techniques infirmières et la bibliotechnique, le marketing, la finance, les techniques administratives, les techniques de laboratoire, les techniques para-médicales et dentaires, etc.. qui ne sont pas aujourd'hui disponibles en français dans la province.

20. Que la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes et le gouvernement du Nouveau-Brunswick mettent conjointement sur pied un comité d'implantation pour assurer la mise en oeuvre des recommandations contenues dans ce rapport.

Raison: Accepté si corrigé.

21. Que ce comité d'implantation soit chargé de faire une évaluation de la nouvelle structure lorsqu'elle aura été en opération durant cinq ans.

Raison: Accepté si corrigé.

22. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick accorde à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes et à la Commission de l'enseignement supérieur non universitaire les argents nécessaires pour leur permettre à l'université acadienne et à l'Institut de technologie de Bathurst de fonctionner sans que leur budget respectif soit grevé par les dettes accumulées par les institutions existantes:

Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick propose au gouvernement fédéral et au ministère de l'expansion économique régionale la signature d'une sous-entente, sous le régime du programme cadre de développement, visant à développer l'enseignement technique et professionnel de langue française dans la province.

Raison:

Accepté

si corrigé.

Pizza Delight



LES INNOVATEURS

Pizza Delight



10 Minutes: — Service au Comptoir
20 minutes — Livraison rapide

VOTRE CHOIX DE 9 INGRÉDIENTS CANADIENS DE HAUTE QUALITÉ:

- Pepperoni
- Salami
- Fromage
- Bacon
- Champignons
- Steak Haché
- Olives
- Onions
- Piments Verts

2 LOCATIONS

SOUCOUPE VOLANTE—548 MOUNTAIN ROAD—854-1123

ET

331 ELMWOOD DRIVE — 854-1121

HEURES D'OUVERTURE

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi — 4:00 p.m. - 12:30 a.m.
 Vendredi — 4:00 p.m. - 2:00 a.m.
 Samedi — 1:00 p.m. - 2:00 a.m.
 Dimanche — 3:00 p.m. - 12:00 a.m.

PIZZA DELIGHT



AVEC CE COUPON, VOUS AVEZ DROIT A UNE PIZZA 9" (2 combinaisons) POUR LA MOITIE (1/2) PRIX, AUX RESTAURANTS PIZZA DELIGHT
 331 Elmwood Drive,
 548 rue Mountain Road (soucoupe volante)

DATE EFFECTIVE; 5 sept. au 30 sept/75

((Ce spécial n'est pas valable pour les livraisons))

MENU

C'est s'y bon!

	9"	12"	15"	Nouvelle Orléans 15" CA
FROMAGE	\$2.00	\$2.50	\$3.00	\$3.95
BACON	2.10	2.75	3.90	4.50
PEPPERONI	2.10	2.75	3.90	4.50
SALAMI	2.10	2.75	3.90	4.50
STEAK HACHE	2.10	2.75	3.90	4.50
CHAMPIGNONS	2.10	2.75	3.90	4.50
PIMENTS VERTS	2.10	2.75	3.90	4.50
OIGNONS	2.10	2.75	3.90	4.50
OLIVES	2.10	2.75	3.90	4.50

SPÉCIAUX

COMBINAISON DE 2	2.40	2.95	4.10	4.85
COMBINAISON DE 3	2.65	3.20	4.30	5.05
COMBINAISON DE 4	2.90	3.45	4.50	5.25
TOUTE GARNIE	3.20	3.80	5.00	5.75
(9 ingrédients)				

LA

LAUNISSÉ

159 Ave Massey

Université de Moncton

858-4486

Réunion du 25 mai 1975

Présents:

Bernadette Landry, Sc. Domes.
Camille McLaughlin, Adminis.
Pierre Goguen, Arts
Louise Cloutier, Arts
Paulette Cormier, Sc. Inf.
Yves Cournoyer, Sciences
Gérard Blanchard, Sec. Gén.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Camille McLaughlin et appuyé par Bernadette Landry que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté

2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Il est proposé par Pierre Goguen et appuyé par Bernadette Landry que le procès-verbal de la dernière réunion soit adopté tel que lu.

Adopté

3. Prêts et bourses étudiants

Il est proposé par Gérard Blanchard et appuyé par Pierre Goguen que la F.E.U.M. appuie les recommandations de la F.E.A. en ce qui concerne les prêts et bourses étudiants, et que des démarches nécessaires soient entreprises.

Adopté

4. Rapport de la Commission LeBel

Discussion et recommandations sur la table.

Il est proposé par Gérard Blanchard et appuyé par Pierre Goguen que le rapport de la Commission LeBel soit étudié plus à fond par les représentants de faculté et que lors d'une réunion spéciale, la F.E.U.M. prenne position et que des recommandations soient faites, s'il y a lieu.

Adopté

b) Circuit organisé entre les universités des Maritimes

Suggéré de tabler ce point jusqu'à ce que plus d'information soit disponible.

Adopté

5. Journées d'accueil

Compte rendu par Gérard Blanchard des activités possibles. Plus de précision lors d'une prochaine réunion.

6. Ajournement

Camille McLaughlin propose que la réunion soit ajournée.

Gérard Blanchard,
Secrétaire Général

Réunion du 3 juillet 1975

Présents:

Camille McLaughlin, Adminis.
Yves Cournoyer, Sciences
Marc Lavoie, Arts
Reseline Boudreau, Sc. Domes.
Pierre Goguen, Arts
Paluette Cormier, Sc. Inf.
Gérard Blanchard, Sec. Gén.

Est également présent:

Pierre Maheux, Trésorier

1. Il est proposé par Gérard Blanchard et appuyé par Camille McLaughlin que Pierre Maheux soit le président d'assemblée.

Adopté Abstention (1)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Camille McLaughlin et appuyé par Marc Lavoie que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 25 mai 1975

Il est proposé par Marc Lavoie et appuyé par Gérard Blanchard que le procès-verbal de la réunion du 25 mai soit accepté tel que corrigé.

Adopté

b) Amendement à l'ordre du jour

Camille McLaughlin propose de placer le projet de renouvelations au Kacho comme premier point à l'ordre du jour. Appuyé par Marc Lavoie.

Adopté

c) Point d'ordre

Marc Lavoie demande au président d'assemblée que le dit procès-verbal du 25 juin soit aboli et que le secrétaire général puisse le garder pour information personnelle dans ses filières.

Adopté

4. Renouvelations au Kacho

Il est proposé par Marc Lavoie et appuyé par Yves Cournoyer que la maquette et l'équipe de Colette Bujold, Claire Lafrenière, Alice Goguen soient acceptés et que le coût total du projet soit fixé à \$2,750.00. Cette proposition est antidatée du 25 juin 1975.

Le secrétaire général avec le gérant du Kacho devra vérifier les travaux avant que la somme soit payée.

Adopté Abstention (1)

5. Café Terrasse

Il est proposé par Marc Lavoie et appuyé par Yves Cournoyer que le conseil d'administration crée un nouveau comité qui sera appelé Café Terrasse dont Roger Gingras sera le directeur et Denis Noël, le contrôleur; qu'une subvention de \$500 soit accordée à ce comité. Au bout de deux semaines, le directeur du comité, le contrôleur, le secrétaire général et le trésorier de la F.E.U.M. étudieront l'état de revenus et dépenses et s'ils le jugent opportun, mettront fin au projet et le référeront au conseil d'administration; que les salaires soient tels que spécifiés sur le projet.

Adopté Pour (5) Contre (1)
Abstention (1)

6. Directeur de Vie Etudiante

Il est proposé par Pierre Goguen et appuyé par Gérard Blanchard que le poste de Directeur de Vie Etudiante soit ouvert afin que le 1 juillet 1976 un nouveau directeur soit installé. Celui-ci devra dorénavant avoir un mandat de cinq ans non-renouvelable. Par conséquent une demande formelle du conseil d'administration de la F.E.U.M. devra être présentée aux autorités compétentes de l'université.

Adopté Pour (6) Abstention (1)

7. Choix de l'étudiant qui siégera sur le comité de sélection du nouveau vice-recteur à l'enseignement

Il est proposé par Marc Lavoie et appuyé par Gérard Blanchard que le représentant du conseil d'administration de la F.E.U.M. soit mandaté afin que celui-ci vote pour le candidat acadien en autant que possible considérant la compétence, même si elle est légèrement inférieure.

Pour (1) Contre (5) Abstention (1) Proposition rejetée

Il est proposé par Pierre Goguen et appuyé par Marc Lavoie que Paul-Emile Arseneau soit le représentant des étudiants pour siéger sur le comité de sélection du vice-recteur à l'enseignement. S'il est impossible de le rejoindre, le Secrétaire Général devra le remplacer.
Adopté

bijoutier

855-5350

B.A. ALLAIN

196 rue St-Georges

Aue TA BAGUE DE GRADUÉ

8. Spectacle Plume

Il est proposé par Gérard Blanchard et appuyé par Pierre Goguen que la F.E.U.M. accepte de payer \$1,200 sur le \$1,500 demandé pour le spectacle de Plume en septembre prochain. \$300 sera fourni par l'administration de l'Université.

Adopté Abstentions (2)

9. Affaires pressantesa) Date de la prochaine réunion

Information par Camille McLaughlin

b) Police Campus

Information par Marc Lavoie

c) Assistance aux réunions publiques de la Fédération

Il est proposé par Marc Lavoie et appuyé par Pierre Goguen que désormais les personnes assistant aux réunions publiques du conseil d'administration de la F.E.U.M. soient des étudiants réguliers de l'Université de Moncton, i.e. membres de la Fédération excepté celles spécifiquement invitées par un président de faculté ou le secrétaire général. Ces personnes n'assisteront qu'à la partie de la réunion pour laquelle leur présence est requise.

Adopté

10. Marc Lavoie propose l'ajournement.

Gérard Blanchard,
Secrétaire Général

définition du banquier :
« C'est un monsieur qui ne vous prête de l'argent que si vous avez pu lui prouver que vous n'en aviez pas besoin. »

JAUNISSE -- POLITIQUES

Tout étudiant intéressé à placer un article dans la Jaunisse devra faire parvenir son article avant le jeudi midi (12h.00) à la secrétaire de la F.E.U.M.

Tout article doit être signé par l'auteur, y inscrire son numéro de téléphone. Cette information est nécessaire. Dans la Jaunisse (sous l'article), l'on pourra imprimer soit le nom de l'auteur ou bien son nom de plume.

La Direction

Réunion du 14 août 1975

Présents:

Pierre Goguen, Arts
Guy Landry, Sc. Soc. et
du Comportement
Paulette Cormier, Sc. Inf.
Camille McLaughlin, Admin.
Gérard Blanchard, Sec. Gén.
Bernadette Landry, Sc. Domest.

Est également présent:

Pierre Maheux, Trésorier

Il est proposé par Gérard Blanchard et appuyé par Camille McLaughlin que Pierre Maheux soit le président d'assemblée.

Adopté

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Guy Landry et appuyé par Gérard Blanchard que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté

2. a) Il est proposé par Guy Landry et appuyé par Camille McLaughlin que l'on ajoute "Directeur de Vie Etudiante" à l'ordre du jour sous "Affaires pressantes".

Adopté

b) Il est proposé par Bernadette Landry et appuyé par Camille McLaughlin qu'on ajoute à l'ordre du jour un point pressant: "Assistance aux réunions de la Fédération".

Adopté Abstention (1)

c) Il est proposé par Guy Landry et appuyé par Bernadette Landry que le procès-verbal de la réunion du 3 juillet soit adopté tel que lu.

Adopté Abstentions (2)

3. Journées d'accueil

Il est proposé par Bernadette Landry et appuyé par Camille McLaughlin que le 6 septembre, aucun test d'évaluation ne devra être exigé.

Adopté

4. a) Rapport du Secrétaire Général concernant l'assemblée de la Fédération des Etudiants de l'Atlantique tenue à Frédéricton les 9-10-11 août.

b) Il est proposé par Guy Landry et appuyé par Camille McLaughlin que la F.E.U.M. appuie les recommandations de la F.E.A. au sujet des

prêts et bourses étudiants.

Adopté

5. Affaires pressantes

- Page commanditée

Discussion

- Cours d'Administration des Affaires Etudiantes

- Information par le Secrétaire Général

- Café Terrasse

Référé à date ultérieure en septembre

- Directeur de Vie Etudiante

Période de discussion

- Assistance aux réunions de la F.E.U.M.

Période de discussion

6. Ajournement

Pierre Goguen propose l'ajournement.

Gérard Blanchard,
Secrétaire Général

TOI



APARTEMENTS Disponibles
AUX ETUDIANTS ...

Réunion du 20 août 1975

Présents:

Bernadette Landry, Sc. Dom.
Micheline Bard, Sc. Inf.
Camille McLaughlin, Adm.
Marc Lavoie, Arts
Guy Landry, Sc. Soc. et du
Comp.
Gilles Arsenault, Arts
Gérard Blanchard, Sec. Gén.

Est également présent:
Pierre Maheux, Trésorier

Il est proposé par Gilles
Arsenault et appuyé par
Gérard Blanchard que Pierre
Maheux soit le président
d'assemblée.

Adopté Pour (6) Contre (1)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Camille
McLaughlin et appuyé par Marc
Lavoie que l'ordre du jour soit
adopté tel que lu.

Adopté

2. Adoption du procès-verbal
de la réunion du 14 août
1975

Il est proposé par Camille
McLaughlin et appuyé par Marc
Lavoie que le procès-verbal
de la réunion du 14 août soit
adopté tel que lu.

Adopté Pour (6) Abstention (1)

Pierre Maheux s'absente,
Gérard Blanchard est président
d'assemblée.

3. Journées d'accueil

Camille McLaughlin propose
l'adoption du programme des
journées d'accueil tel que
corrigé. Appuyé par Guy
Landry.

Adopté

Marc Lavoie est président
d'assemblée.

4. Communiqué de presse

Il est proposé par Marc Lavoie
et appuyé par Bernadette
Landry que le communiqué de
presse ci-joint soit envoyé
aux divers média d'information
de la région, au ministre res-
ponsable du logement du N.-B.
(M. Logan), au conseil de
ville, aux autorités de
l'Université de Moncton, à la
Commission des Droits de
l'Homme à Ottawa.

Adopté Pour (6) Abstention (1)

CEPS

VISITES DU CEPS

Dans le but de permettre à tous les étudiants et aux membres du personnel de l'Université de prendre connaissance des nouvelles installations sportives sur le campus, les portes du Centre d'éducation physique et de sports (CEPS) seront ouvertes pour des visites éclairées le mercredi 3 septembre et le vendredi 5 septembre de 14h00 à 16h30 (étudiants) 17h - 18h (personnel et employés)

Ces visites éclairées comprendront l'accès au foyer du 2^e étage par l'entrée principale (face à la Faculté des sciences infirmières avec promenade sur la mezzanine du gymnase, de la piscine et du stade.

Les visiteurs pourront avoir de l'information sur l'aménagement et le fonctionnement du Centre.

Des personnes ressources seront également sur les lieux pour répondre aux questions des visiteurs.

Les anciens et amis auront la chance de visiter le Centre et ses installations lors des journées du Retour '75 prévues pour la fin octobre.

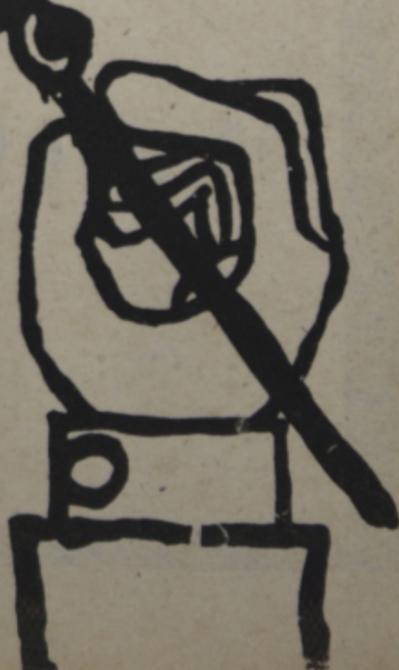
A cause des travaux qui se poursuivent sur les lieux et afin de ne pas retarder les ouvriers, ces visites seront les seules que vous serez autorisés d'effectuer jusqu'à ce que le CEPS débute ses opérations prévues pour le début octobre.

**ciné
campus**

GATSBY ^{75¢}
le
magnifique
8:30 163N
(sa. T. L. L. L. L.)
5, 6, 7 Sept.



*je participe
tu participes
il participe
nous participons
vous participerez
ils profitent*



5. Prêts et bourses étudiants

Information du Secrétaire
Général.

6. Ajournement

Camille McLaughlin propose
l'ajournement.

Gérard Blanchard,
Secrétaire Général

SPECT

Au

KACHO

8:30 PM

ZACHARIE

RICHARD

ET LE BAYOU DES MYSTERES

4 Septembre

Admission: \$1.00



**Jim
&
Bertrand**

11 sept.

SPECTACLE: JIM ET BERTRAND

Les loisirs socio-culturels présentent à l'Edifice Taillon, local 316, le jeudi 11 septembre 1975, à compter de 20h30, Jim et Bertrand.

Les billets seront en vente à la Librairie Acadienne, au prix de \$2.00 étudiants et \$3.00 non-étudiants.

Jim et Bertrand, ce sont deux chansonniers québécois qui se côtoient, se croisent, se stimulent, se rejoignent et qui tout simplement s'expriment en créant de la musique et puis des paroles qui réveillent les petites choses nostalgiques, que créent la nature, l'amitié, les souvenirs et le désir d'aimer.

Ce duo est aussi deux guitares, deux voix, un harmonica, qui nous font vivre un folk contemporain comme pas d'autres.

Jim et Bertrand, chez nous le 11 septembre à 20h30, y faut pas manquer ça!

Pour renseignements supplémentaires, veuillez composer 858-4271.

ACLES



Au

KACHO

ROBERT

PAQUETTE

8:30 PM

5 Septembre

Vendredi

Admission (19 ans) \$1.00
Réservé aux étudiants seulement

6 Septembre

Samedi Admission (19 ans)

\$1.50 Etudiants
\$2.00 Non étudiants

(Possibilité de 100 invités)

7 Septembre

Dimanche

Tous les étudiants sont bienvenus
(Pas de Boisson)

Carte \$1.50
Sans carte \$2.00
(Possibilité de 150 invités)

Stereo
T.V.
Radio

• MAGNETOPHONE

- ONKYO
- TEAC
- ELAC
- HOLIDAY
- CONCORDE
- RSC

RABAIS
AUX
ETUDIANTS
& Prof.

Serge Langis
un étudiant
vendant
aux étudiants
389-9725 après 5 pm.

connaissez-vous ces signaux?

Règlements dans les salles de cours



* Règlements

- A - ACCROCHAGE (defendu)
- B - ASSAUT (Permi)
- C - CINGLAGE (defendu)
- D - DOUBLE ÉCHEC (Permi)
- E - DONNER DU COUDE (defendu)
- F - OBSTRUCTION (defendu)
- G - PLAQUAGE SUR Prof. - (Permi)
- H - PUNITION DE COURS (Permi)
- I - RETENIR (Permi)
- J - RUDESSE (defendu)
- K - TRÉBUCHEMENT (Permi)

... Prochaine
JAUNISSE

- TON OPINION
- DE L'INFORMATION
- Autres...

La
JAUNISSE

Le seul hebdomadaire
des étudiants de l'Univer-
sité de Moncton.

Le journal est imprimé
par l'imprimerie Acadienne.

Le bureau de la Jaunisse
est situé au local 106 de
l'édifice de la F.E.U.M. INC.,
159 rue Massey, Moncton,
N.-B. 858-4486

Directeur:
Directeur adjoint:
Rédacteur:
Secrétaire:
Marie-Germaine Cormier
et aussi
Raymond Frigault
Jean-Marc Collin
Camille McLaughlin
Yves Francoeur